

### BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous avez jusqu'au 28 février 2011 pour verser votre taxe d'apprentissage

#### 1. Entreprise

Raison sociale : .....

Activité de l'entreprise : .....

Code APE / NAF : ..... N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom de la personne responsable du versement : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

#### 2. Université

Nom de la formation, de la composante (Faculté, Institut, école) ou du service de l'Université auquel vous destinez votre versement : .....

Nom de la formation : .....

Nom de la composante (Faculté, Institut, école) ou du service : .....

La liste des formations et services habilités à percevoir la taxe d'apprentissage est disponible sur : [www.unice.fr](http://www.unice.fr) (rubrique «Entreprises» - taxe d'apprentissage 2011)

#### 3. Versement : l'Université est habilitée à percevoir l'ensemble de la taxe d'apprentissage.

Montant du versement : .....

Affectation :

- Quota : .....

- Barème (hors quota) :

\* Catégorie A : .....

\* Catégorie B : .....

\* Catégorie C : .....

Modalités de versement :

Deux modes de versement sont possibles :

• Versement financier par le biais d'un organisme collecteur

Nom de votre organisme collecteur : .....

• Versement en nature à l'Université (matériel informatique, scientifique ou pédagogique)

Les organismes collecteurs nous reverseront votre taxe d'apprentissage à l'été 2011. En nous retournant ce bordereau, vous nous informez directement et au plus vite, quel que soit le mode de versement choisi.

#### Contact :

Direction Entreprises

Campus Saint Jean d'Angely

24 avenue des Diables Bleus - 06357 NICE CEDEX 4

Fait à :

Le :

Signature et cachet